



Solde debiteur apres desolidarisation

Par igh93, le 24/01/2009 à 13:49

Bonjour, après mon divorce, j'ai demandé à mon ex femme de bien vouloir cloturer notre compte joint, ce qu'elle a refusé, je lui ai donc demandé de s'y desolidariser, refus également. Mon salaire y étant versé et étant mon seul compte, j'ai décidé d'en ouvrir un autre seul, et de me desolidariser de ce compte joint. Depuis, plusieurs de mes prélèvements s'y sont débités sans que je m'en rende compte. Aujourd'hui, ce compte est débiteur de 1200€ en partie à cause de mes prélèvements et mon ex femme me demande de payer la totalité du solde sous peine de porter plainte contre moi ? (Nous sommes en litige perpétuellement puisqu'elle a vendu "notre véhicule" sans mon accord avant le divorce et n'ayant pas fait les démarches administratives je me retrouve à devoir payer 2 pv du nouveau propriétaire qui roule toujours avec ma plaque d'immatriculation) je ne souhaitais donc pas la rembourser puisque je ne suis plus titulaire du compte. Suis-je quand même redevable et a-t-elle le droit de porter plainte contre moi ? Que risque-je ?